



PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE- RHÔNE-ALPES

Liberté
Égalité
Fraternité



Fiche départementale - Ain (01)

Les ICPE du département

- 17 sites Seveso (8 Seveso seuil bas, 9 Seveso seuil haut)
- 70 installations relevant de la directive IED
- 2 mines
- 62 carrières
- 926 km de canalisations de transport dont 588 canalisations de gaz naturel



Les chiffres clefs 2021 de l'inspection

Bilan des contrôles

- 265 inspections de sites industriels
- 37 contrôles inopinés de sites industriels
- 8 inspections d'appareils à pression
- 2 inspections de canalisations
- 31 mises en demeure
- 3 amendes
- 5 astreintes financières
- 5 procès-verbaux
- 24 plaintes traitées

Bilan de l'instruction

- 4 décisions sur des dossiers soumis à autorisation
- 11 décisions sur des dossiers soumis à enregistrement

La protection des riverains

Plans de prévention des risques technologiques (PPRT)

- 4 PPRT en vigueur,
- 2,4 M€ engagés par l'Etat pour le plan d'action dont 952 K€ déjà payés
- 4 logements acquis par expropriation
- 15 logements diagnostiqués pour des travaux de renforcement du bâti

Focus sur une action récente : un bunker pour réduire les risques technologiques

Le 9 décembre 2021, les inspecteurs de l'environnement de l'unité départementale de l'Ain sont allés constater sur le site TREDI de Saint Vulbas la fin de la construction d'un « bunker »

Pourquoi un bunker ?

La société, classée Seveso seuil haut, exploite depuis 1976 un site spécialisé dans l'incinération de déchets industriels dangereux et la décontamination d'appareils électriques souillés aux polychlorobiphényles (PCB).

Le «bunker» constitue une mesure de maîtrise des risques supplémentaire (MMR) prévue par le plan de prévention des risques technologiques du Parc Industriel de la Plaine de l'Ain, et permet de réduire significativement les risques sur son périmètre.

Il a fait l'objet d'une convention de financement tripartite : TREDI, Etat, collectivités territoriales (Région Auvergne-Rhône-Alpes, Conseil Départemental de l'Ain, Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain).



Que trouve-t-on à l'intérieur ?

Le bunker est une enceinte confinée dédiée à la manipulation et au stockage des bouteilles contenant des gaz toxiques par inhalation. L'ensemble est confiné et mis sous dépression. L'air extrait est ensuite envoyé sur la post-combustion du four d'incinération. En cas de défaillance de l'incinération, une ventilation de secours permet d'assurer la dispersion des gaz par une cheminée de secours de 20 m de hauteur.

Dans le détail, on retrouve :

- un local de déchargement des camions ;
- deux locaux de stockage : une aire pour les gaz toxiques par inhalation et une aire pour les gaz à la fois inflammables et toxiques par inhalation ;
- un local de vidange des bouteilles.

Des distances d'effet d'accident réduites de moitié

Pour établir le périmètre du PPRT et ses mesures, les services de l'État se basent sur des scénarios d'accidents et leurs effets sur la population. Le scénario d'accident de référence initial conduisait à des blessures graves chez les personnes jusqu'à une distance de 1180 m. Grâce au bunker, le scénario final d'accident conduit à des blessures graves jusqu'à 630 m, soit une réduction de presque moitié. De plus, la mise en œuvre du bunker gaz, en rendant ce scénario hautement improbable, a permis d'éviter des contraintes fortes et coûteuses sur l'urbanisation autour du site.



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Directeur de la publication : Jean-Philippe Deneuvy
Pilotage, coordination : service PRICAE, mission communication
Crédits photo : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, freepik, Pixabay
Jun 2022

Ce document est téléchargeable sur :
www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes
69453 Lyon cedex 06 - Tél. 04 26 28 60 00
www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Fiche départementale - Allier (03)

Les ICPE du département

- 9 sites Seveso (5 Seveso seuil bas, 4 Seveso seuil haut)
- 42 installations relevant de la directive IED
- 59 carrières
- 619 km de canalisations de gaz naturel



Les chiffres clefs 2021 de l'inspection

Bilan des contrôles

- 131 inspections de sites industriels
- 18 contrôles inopinés de sites industriels
- 8 inspections d'appareils à pression
- 2 inspections de canalisation
- 9 mises en demeure
- 6 procès-verbaux
- 5 plaintes traitées

Bilan de l'instruction

- 6 décisions sur des dossiers soumis à autorisation
- 5 décisions sur des dossiers soumis à enregistrement

La protection des riverains

Plans de prévention des risques technologiques (PPRT)

- 2 PPRT en vigueur
- 578 K€ engagés par l'Etat pour le plan d'action dont 258 K€ déjà payés
- 3 logements acquis par procédure de délaissement
- 169 logements diagnostiqués pour des travaux de renforcement du bâti

Focus sur une action récente : construction d'une nouvelle station de traitement des effluents à Adisseo

Le site Adisseo emploie environ 500 personnes sur Commentry et est classé Seveso seuil haut. Il synthétise de la vitamine A et de la méthionine, composés utilisés pour l'alimentation animale.

Le projet

D'importants progrès ont été réalisés depuis plusieurs années au sein de cet établissement, dans la maîtrise des risques accidentels ou encore des rejets atmosphériques. Toutefois le site ne bénéficiait jusqu'alors que d'un outil relativement ancien pour le **traitement de ses effluents liquides**. L'impact de ces effluents sur le milieu récepteur (l'Oeil) était devenu un enjeu environnemental majeur, d'autant que l'Oeil se caractérise par des étiages marqués en période estivale et donc une sensibilité particulière vis-à-vis de rejets industriels.

À la suite de nombreux échanges avec la DREAL, un **projet de nouvelle station** a été élaboré en 2016-2017, pour un montant de 20 M€ dont 4,5 M€ de financement par l'agence de l'eau Loire Bretagne. La construction a été réalisée entre 2019 et 2021.

Les résultats ?

La station de traitement permet aujourd'hui à Adisseo d'avoir des rejets conformes aux meilleures techniques disponibles et induit **une nette amélioration de la qualité du cours d'eau**.

Quelques chiffres d'amélioration de la qualité des rejets :

DCO : -105 t/an soit environ -32 %
DBO5 : -25 t/an soit environ -40 %
NTk : - 4,4 t/an soit environ -12 %
MES : -50 t/an soit environ -69 %
P : -2,4 t/an soit environ -69 %

Outre un traitement spécifique de l'azote, ce projet a permis **une amélioration significative du rendement** de la station par re-circulation des boues ainsi que la

maîtrise de la nuisance olfactive par la mise en place de divers systèmes de captage et de traitement. Par ailleurs, le volume de boues d'épuration produites et utilisées en agriculture par épandage est réduit de deux tiers, permettant de **réduire d'autant le trafic routier**.

Grâce à la forte réduction du volume des boues d'épuration produites au sein de l'usine de Commentry, le site de stockage temporaire de boues avant épandage devient inutile (commune de Nérès les Bains, site dit «des Bioles »). Ce site a ainsi pu être **remis en état** par Adisseo sous le contrôle de la DREAL.



L'ancienne station de traitement des effluents a quant à elle été progressivement mise à l'arrêt avec mise en place d'un confinement in situ des boues encore contenues dans les différentes lagunes de traitement.

Quel a été le rôle de l'inspection ?

Les dossiers réglementaires nécessaires à la mise en place de ce projet ont été déposés à l'été 2018. Leur instruction a été précédée d'un important travail d'analyse technico-réglementaire entre l'industriel et la DREAL pour la définition des besoins au regard des spécificités du milieu récepteur. Cette instruction s'est conclue par un arrêté préfectoral le 15 juillet 2021 qui, au-delà de la station de traitement des effluents, revoit en profondeur l'ensemble des prescriptions applicables au site.

Le chantier et la bonne prise en compte des risques liés au maintien en fonctionnement des anciennes installations pendant la construction, ont fait l'objet de plusieurs visites de la part de l'inspection des installations classées de la DREAL.

Directeur de la publication : Jean-Philippe Deneuvy

Pilotage, coordination : service PRICAE, mission communication

Crédits photo : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, freepik, Pixabay

Juin 2022

Ce document est téléchargeable sur : www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes
69453 Lyon cedex 06 - Tél. 04 26 28 60 00
www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr



PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE- RHÔNE-ALPES

Liberté
Égalité
Fraternité

Fiche départementale - Ardèche (07)

Les ICPE du département

- 5 sites Seveso (4 Seveso seuil bas, 1 Seveso seuil haut)
- 18 installations relevant de la directive IED
- 39 carrières
- 105 km de canalisations de gaz naturel



Les chiffres clefs 2021 de l'inspection

Bilan des contrôles

- | | | |
|---|---------------------------------------|------------------------|
| • 39 inspections de sites industriels | • 1 inspection d'appareils à pression | • 2 mises en demeure |
| • 4 contrôles inopinés de sites industriels | • 1 inspection de canalisations | • 2 procès-verbaux |
| | | • 15 plaintes traitées |

Bilan de l'instruction

- | | |
|--|--|
| • 3 décisions sur des dossiers soumis à autorisation | • 2 décisions sur des dossiers soumis à enregistrement |
|--|--|

Focus sur une action récente : régulation administrative d'une société de moteurs automobiles

La société française PIPO Moteurs à Guilhaud-Granges est spécialisée dans la conception, le développement, la fabrication, la maintenance et la mise au point de **moteurs automobiles destinés à la compétition automobile**.

Elle a travaillé avec des marques renommées et a remporté plusieurs titres de champion du monde (constructeur WRC et WRX).

La société s'est installée à Guilhaud-Granges en 1987. Les bureaux et ateliers occupent une surface couverte d'environ 1 400 m² et elle emploie une vingtaine de personnes.

L'établissement dispose de 4 bancs d'essais moteurs. Compte tenu de leur puissance, cette activité est **soumise à autorisation** au titre de la rubrique 2931 de la nomenclature des ICPE.

Une visite de l'inspection des installations classées avait été réalisée le 18 avril 2019, et avait conduit à engager la régularisation administrative de ce site, qui ne disposait pas d'autorisation au titre des installations classées.

Ainsi, le 25 juin 2020, une demande d'autorisation a été déposée, complétée fin novembre 2020. L'enquête publique s'est déroulée en avril 2021 et a conduit à un avis favorable du commissaire enquêteur avec une recommandation concernant le **refroidissement des bancs d'essais, en circuit ouvert, à partir de la nappe phréatique**. **Les risques liés au circuit ouvert** sont le réchauffement des eaux souterraines et le transfert, en cas d'incident, de polluants directement dans la nappe. Le commissaire enquêteur a ainsi recommandé qu'une alternative moins « impactante » sur l'environnement soit étudiée, reprenant ainsi les observations de l'inspection des installations classées.

L'année 2021 a permis d'achever la régularisation administrative de la société. L'arrêté préfectoral d'autorisation du 17 novembre 2021 impose notamment l'arrêt du refroidissement en circuit ouvert sur ce site, dans un délai compatible avec les études et la mise en œuvre d'un mode de refroidissement alternatif.



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Directeur de la publication : Jean-Philippe Deneuvy

Pilotage, coordination : service PRICAE, mission communication

Crédits photo : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, freepik, Pixabay

Juin 2022

Ce document est téléchargeable sur : www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Fiche départementale - Cantal (15)

Les ICPE du département

- 1 site Seveso seuil bas
- 7 installations relevant de la directive IED
- 35 carrières
- 37 km de canalisations de gaz naturel



Les chiffres clefs 2021 de l'inspection

Bilan des contrôles

- | | | |
|---|--|----------------------------|
| • 92 inspections de sites industriels | • 2 inspections d'appareils à pression | • 2 astreintes financières |
| • 3 contrôles inopinés de sites industriels | • 8 mises en demeure | • 3 procès-verbaux |
| | | • 6 plaintes traitées |

Bilan de l'instruction

- | | |
|--|--|
| • 2 décisions sur des dossiers soumis à autorisation | • 2 décisions sur des dossiers soumis à enregistrement |
|--|--|

Focus sur une action récente : inauguration de la chaufferie biomasse à Aurillac

Depuis plusieurs années, la ville d'Aurillac souhaitait rationaliser la production et la distribution d'énergie calorifique, tout en contribuant au développement de la filière bois-énergie locale par le biais d'une **chaufferie biomasse couplée à un réseau de chaleur**.

L'inspection des installations classées de la DREAL, **associée dès le début à l'émergence de ce projet**, a notamment été chargée de l'instruction de la demande d'autorisation environnementale du dossier que la société Aurillac Chaleur Bois a initialement déposé fin 2017.

À l'issue de nombreux échanges techniques entre la DREAL et le porteur de projet, l'autorisation d'exploiter a été délivrée en décembre 2018. Après près de deux ans et demi de travaux, l'inspection des installations classées a pu procéder à une inspection associée à la mise en service de cette chaufferie urbaine, **dont l'inauguration est finalement intervenue en décembre 2021**. Lors de cette inspection, qui a porté sur le respect des prescriptions de l'arrêté préfectoral d'autorisation, la DREAL a formulé un certain nombre d'observations qui ont été prises en compte par l'exploitant (entre autres au sujet de la gestion des eaux d'extinction incendie, de la surveillance des eaux souterraines, de la disponibilité des plans des réseaux ou de la protection contre le risque foudre). Un contrôle inopiné des rejets atmosphériques diligenté par la DREAL a par ailleurs montré courant 2021 leur conformité avec les valeurs limites d'émission fixées dans l'arrêté préfectoral d'autorisation.



Cette chaufferie représente une puissance de 33,6 MW. Les combustibles sont essentiellement la biomasse (bois énergie de proximité) et, uniquement en appoint, le gaz naturel.

Elle alimente une grande partie de la ville d'Aurillac, via un réseau de chaleur urbain, permettant d'éviter 10 500 tonnes de CO2/an.

Comme tous les sites suivis par l'inspection des installations classées, cette chaufferie fera l'objet d'un suivi rigoureux, notamment par le biais d'inspections et de contrôles inopinés réguliers.

En chiffres :

La chaufferie bois d'Aurillac et le réseau de chaleur associé :

- 18 500 tonnes de bois énergie de proximité par an
- couverture des besoins en chauffage et eau chaude sanitaire équivalent à 40 000 logements (établissements de santé, habitat social et copropriétés, collectivités, collège/lycée, industries, surfaces commerciales et bureaux)
- Plus de 20 km de réseau
- Investissement de 22 M€



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Fiche départementale - Drôme (26)

Les ICPE du département

- 17 sites Seveso (4 Seveso seuil bas, 13 Seveso seuil haut)
- 98 installations relevant de la directive IED
- 1 mine
- 67 carrières
- 997 km de canalisations de transport dont 343 canalisations de gaz naturel



Les chiffres clefs 2021 de l'inspection

Bilan des contrôles

- 176 inspections de sites industriels
- 34 contrôles inopinés de sites industriels
- 3 inspections d'appareils à pression
- 7 inspections de canalisations
- 12 mises en demeure
- 1 astreinte financière
- 4 procès-verbaux
- 25 plaintes traitées

Bilan de l'instruction

- 10 décisions sur des dossiers soumis à autorisation
- 8 décisions sur des dossiers soumis à enregistrement

La protection des riverains

Plans de prévention des risques technologiques (PPRT)

- 9 PPRT en vigueur
- 1,4 M€ engagés par l'Etat pour le plan d'action dont 486 K€ déjà payés
- 3 logements acquis par expropriation
- 14 logements diagnostiqués pour des travaux de renforcement du bâti

Focus sur une action récente : Intervention dans le cadre d'un trafic de déchets

La société LOMA Environnement a déclaré le 21 juin 2021, la mise en exploitation à Loriol-sur-Drôme d'une installation classée pour une activité de transit, regroupement, tri ou préparation en vue de la réutilisation de déchets non dangereux de papiers/cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois. Le volume déclaré était inférieur à 1000 m³.

Le 5 juillet 2021, M. le maire et le propriétaire du hangar ont alerté les services de l'État (DREAL et Gendarmerie) sur le **non respect du volume et sur des dégradations de bâtiments**.

La visite d'inspection réalisée le 15 juillet a mis en évidence le non-respect de la plupart des prescriptions applicables et a conduit à proposer **un arrêté de mise en demeure** signé le 26 août 2021. Une nouvelle visite le 13 septembre a montré une dégradation de la situation. **Un arrêté de consignation et de suppression de l'installation** a ainsi été signé le 21 octobre 2021.

Malgré cette action rapide et cette mobilisation de l'inspection, la disparition de l'exploitant n'a pas permis à ce jour de résorber la situation. **Le site reste surveillé très régulièrement** par la

gendarmerie et les pompiers, en raison d'un fort risque d'incendie.

Une enquête nationale de l'OCLAESP est également en cours, plusieurs situations comparables et liées étant relevées dans d'autres départements du sud de la France.



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Directeur de la publication : Jean-Philippe Deneuvy

Pilotage, coordination : service PRICAE, mission communication

Credits photo : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, freepik, Pixabay

Jun 2022

Ce document est téléchargeable sur : www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes
69453 Lyon cedex 06 - Tél. 04 26 28 60 00
www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr



PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE- RHÔNE-ALPES

Liberté
Égalité
Fraternité



Fiche départementale - Isère (38)

Les ICPE du département

- 53 sites Seveso (21 Seveso seuil bas, 32 Seveso seuil haut)
- 93 installations relevant de la directive IED
- 77 carrières
- 1254 km de canalisations de transport dont 542 canalisations de gaz naturel



Les chiffres clefs 2021 de l'inspection

Bilan des contrôles

- | | | |
|--|-----------------------------------|----------------------------|
| • 423 inspections de sites industriels | • 13 inspections de canalisations | • 2 amendes |
| • 60 contrôles inopinés de sites industriels | • 43 mises en demeure | • 8 astreintes financières |
| • 12 inspections d'appareils à pression | | • 17 procès-verbaux |
| | | • 55 plaintes traitées |

Bilan de l'instruction

- | | |
|--|--|
| • 9 décisions sur des dossiers soumis à autorisation | • 7 décisions sur des dossiers soumis à enregistrement |
|--|--|

La protection des riverains

Plans de prévention des risques technologiques (PPRT)

- 12 PPRT en vigueur,
- 81,1M€ engagés par l'Etat pour le plan d'action dont 76 M€ déjà payés,
- 7 logements acquis par expropriation,
- 1 logement acquis par procédure de délaissement,
- 397 logements diagnostiqués pour des travaux de renforcement du bâti.

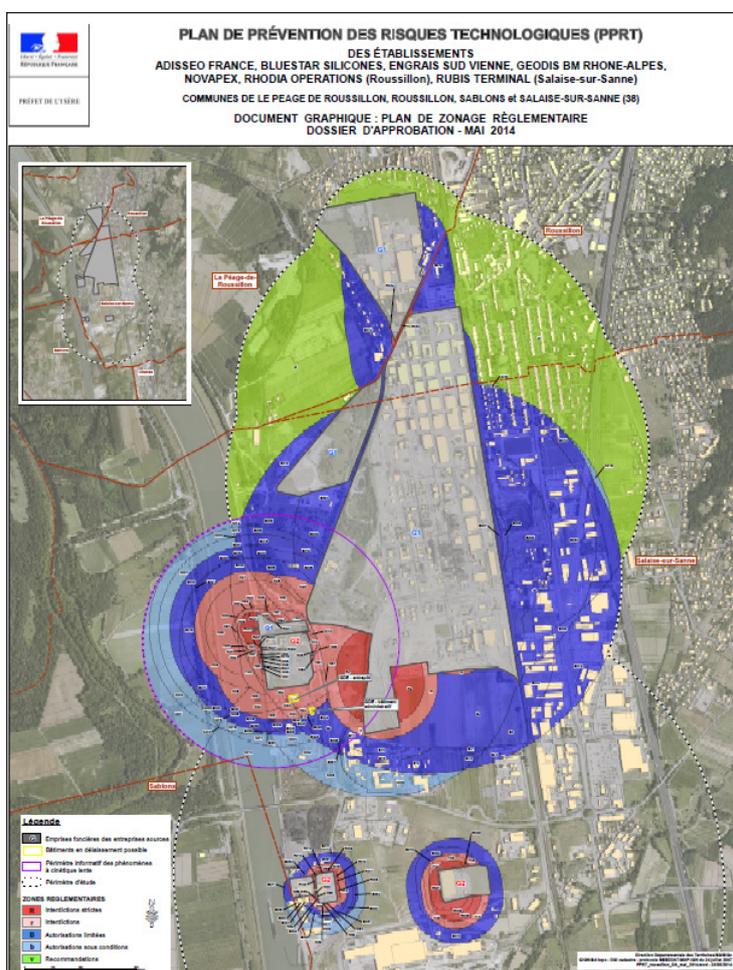
Focus sur une action récente : mise en demeure de réaliser des mesures de maîtrise des risques sur la plate-forme de Roussillon

Lors de deux inspections distinctes sur deux établissements de la plate-forme de Roussillon, l'inspection des installations classées a pu constater **l'absence effective de deux mesures de maîtrise des risques (MMR)**, qui avaient pourtant été proposées par les exploitants lors de la réalisation des révisions quinquennales de leur étude de dangers.

Ces mesures de maîtrise des risques avaient permis d'exclure des phénomènes dangereux de la liste des phénomènes à retenir pour la réalisation du Plan de Prévention des Risques

Technologiques (PPRT) de la plate-forme, en application des instructions nationales. Elles avaient aussi permis de limiter les probabilités ou les intensités de certains phénomènes dangereux. **Ce sont des hypothèses importantes pour calibrer le PPRT, en termes de périmètre et de prescriptions.**

Les exploitants ont été mis en demeure de réaliser les mesures en question et l'Inspection a suivi de près la réalisation des premières étapes de la mise en conformité. La DREAL maintiendra sa vigilance jusqu'à la mise en conformité totale.



Directeur de la publication : Jean-Philippe Deneuvy

Pilotage, coordination : service PRICAE, mission communication

Crédits photo : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, freepik, Pixabay

Juin 2022

Ce document est téléchargeable sur : www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes
69453 Lyon cedex 06 - Tél. 04 26 28 60 00
www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Fiche départementale - Loire (42)

Les ICPE du département

- 9 sites Seveso (8 Seveso seuil bas, 1 Seveso seuil haut)
- 50 installations relevant de la directive IED
- 34 carrières
- 384 km de canalisations de gaz naturel



Les chiffres clefs 2021 de l'inspection

Bilan des contrôles

- 201 inspections de sites industriels
- 38 contrôles inopinés de sites industriels
- 1 inspection d'appareils à pression
- 6 inspections de canalisations
- 32 mises en demeure
- 4 astreintes financières
- 8 procès-verbaux
- 8 plaintes traitées

Bilan de l'instruction

- 6 décisions sur des dossiers soumis à autorisation
- 5 décisions sur des dossiers soumis à enregistrement

La protection des riverains

Plans de prévention des risques technologiques (PPRT)

- 1 PPRT en vigueur
- 4 logements diagnostiqués pour des travaux de renforcement du bâti

Focus sur une action récente : des travaux pour réduire les émissions atmosphériques d'une verrerie

La verrerie de Veauche est spécialisée dans la **fabrication de bouteilles pour l'alimentation**. L'usine comporte 2 fours mixtes (gaz naturel et fuel) alimentant 7 lignes de fabrication. Elle emploie 280 personnes et fonctionne 24h/24h, 365 jours par an. La verrerie est implantée dans un environnement qui s'est façonné à son contact. L'urbanisation s'est développée progressivement autour du site. Le site est autorisé à une production journalière de 600 t/j et est soumis à la directive IED concernant notamment les sites ayant les rejets atmosphériques les plus importants. L'inspection procède à un suivi documentaire régulier (notamment les résultats des autosurveillances air) et réalise au minimum une inspection annuelle sur le site.

Suite à la dégradation de l'état d'un four, **les valeurs limites des émissions atmosphériques se sont dégradées**. La démarche de l'exploitant a été d'engager **une succession de travaux** permettant de lever les non-conformités mises en évidence par l'inspection. Des travaux de réfection

du four ont eu lieu après l'investissement de 20 M€ et ont également permis de passer à une combustion 100 % gaz. Cette amélioration du process n'a pas suffi à améliorer les rejets en oxydes d'azote. C'est pourquoi l'exploitant a alors modifié son **système de traitement des fumées** (système DÉNOx), d'un montant de 2 M€. Avec la modernisation des installations, l'émission annuelle de 60 tonnes d'oxydes d'azote mais également de 40 tonnes d'oxydes de soufre sera évitée (amélioration du système d'injection de chaux).

Un travail collaboratif entre l'exploitant et l'inspection a permis de résoudre les problèmes les uns après les autres.

Le prochain chantier restera l'instruction d'un dossier d'autorisation environnementale afin de mettre à jour l'arrêté d'autorisation du site, permettant de prendre en compte les évolutions techniques mais également l'augmentation du volume de production.



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Directeur de la publication : Jean-Philippe Deneuvy

Pilotage, coordination : service PRICAE, mission communication

Crédits photo : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, freepik, Pixabay

Juin 2022

Ce document est téléchargeable sur : www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes
69453 Lyon cedex 06 - Tél. 04 26 28 60 00
www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Fiche départementale - Haute-Loire (43)

Les ICPE du département

- 3 sites Seveso (1 Seveso seuil bas, 2 Seveso seuil haut)
- 22 installations relevant de la directive IED
- 50 carrières
- 109 km de canalisations de gaz naturel



Les chiffres clefs 2021 de l'inspection

Bilan des contrôles

- 140 inspections de sites industriels
- 7 contrôles inopinés de sites industriels
- 2 inspections d'appareils à pression
- 2 inspections de canalisations
- 19 mises en demeure
- 1 astreinte financière
- 2 plaintes traitées

Bilan de l'instruction

- 1 décision sur des dossiers soumis à autorisation
- 4 décisions sur des dossiers soumis à enregistrement

La protection des riverains

Plans de prévention des risques technologiques (PPRT)

- 2 PPRT en vigueur

Focus sur une action récente : gestion d'une pollution aux PCB

Contexte

A l'été 2019, des **PCB en concentration importante** sont détectés dans les boues de la station d'épuration (STEP) de la « Rouchouse » à Sainte-Sigolène, les rendant inaptés à l'épandage.

La recherche de l'origine de la pollution incrimine une ancienne installation classée. Un **acte de malveillance** a vraisemblablement eu lieu sur ce site afin de dérober les bobinages de cuivre contenus dans les transformateurs fonctionnant avec des huiles PCB. Malgré la réglementation préconisant leur enlèvement, les anciens transformateurs n'avaient pas été traités.

Conséquences

Les conséquences de l'événement sont notables sur plusieurs plans :

- Environnemental : des concentrations en PCB sont observées dans les sédiments de plusieurs cours d'eau en amont de la Loire ainsi que dans la chair des poissons. Un arrêté de restriction de la pêche en "no kill" est pris en 2020.
- Financier : le montant des travaux de dépollution de la STEP de Sainte Sigolène (dommage matériel externe) s'élève à près de 3 M€ en juin 2022, handicapant les capacités d'investissement de la commune ;

Action de l'inspection

Afin d'assurer le plus tôt possible la sécurisation du site (élimination des transformateurs restants, limitation des actes de malveillance, inertage des cuves), l'inspection des installations classées propose en 2019 à Monsieur le préfet de la Haute-Loire un **arrêté de mesure d'urgence** à l'encontre du propriétaire du terrain, l'ancien exploitant n'existant plus.

Les travaux de dépollution du terrain sont par la suite encadrés par **3 arrêtés de mise en demeure** pris en 2020 et font l'objet de plusieurs visites d'inspections sur site.

Fin 2021, un **arrêté d'astreinte** est pris pour parfaire l'évacuation des gravats souillés aux PCB du terrain.

Cet événement aura mobilisé très fortement l'inspection des installations classées en Haute-Loire : **5 inspections ont été réalisées sur site entre 2019 et 2021**. L'inspection participe par ailleurs activement à **l'expertise judiciaire** qui est en cours pour déterminer les causes profondes de l'événement. L'expérience acquise dans le cadre de la gestion de ce dossier pourra utilement être mise à profit dans le cadre de la gestion d'anciennes friches industrielles avec des exploitants défaillants ou des propriétaires négligents.



Site en 2019



Août 2021



Février 2022



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Directeur de la publication : Jean-Philippe Deneuvy

Pilotage, coordination : service PRICAE, mission communication

Crédits photo : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, freepik, Pixabay

Juin 2022

Ce document est téléchargeable sur : www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes
69453 Lyon cedex 06 - Tél. 04 26 28 60 00
www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Fiche départementale - Puy-de-Dôme (63)

Les ICPE du département

- 10 sites Seveso (7 Seveso seuil bas, 3 Seveso seuil haut)
- 45 installations relevant de la directive IED
- 55 carrières
- 434 km de canalisations de gaz naturel



Les chiffres clefs 2021 de l'inspection

Bilan des contrôles

- 236 inspections de sites industriels
- 25 contrôles inopinés de sites industriels
- 16 inspections d'appareils à pression
- 2 inspections de canalisations
- 15 mises en demeure
- 3 astreintes financières
- 8 procès-verbaux
- 16 plaintes traitées

Bilan de l'instruction

- 7 décisions sur des dossiers soumis à autorisation
- 7 décisions sur des dossiers soumis à enregistrement

La protection des riverains

Plans de prévention des risques technologiques (PPRT)

- 3 PPRT en vigueur
- 309 K€ engagés par l'Etat pour le plan d'action dont 99 K€ déjà payés
- 3 logements acquis par procédure de délaissement
- 7 logements diagnostiqués pour des travaux de renforcement du bâti

Focus sur une action récente : contrôle du dispositif de garantie financière des ICPE

Le dispositif de garanties financières a été mis en place par décret en 2012, pour mettre en sécurité des ICPE en cas de défaillance économique de l'exploitant. Plusieurs affaires avaient en effet laissé la charge aux pouvoirs publics et créé un lourd passif environnemental. Avec ce dispositif, l'exploitant provisionne une somme qui peut être mobilisée en cas de défaillance et **couvre alors les frais liés à la sécurisation du site** (gestion des produits dangereux, neutralisation de cuves à risques, limitation des accès, gardiennage, surveillance du sol et du sous-sol...).

L'unité interdépartementale Cantal Allier Puy-de-Dôme de la DREAL a réalisé fin 2021 une **opération de contrôle de la bonne mise en œuvre**

de ce dispositif sur 13 ICPE du Puy-de-Dôme (et 22 sur le Cantal et l'Allier), en mobilisant une quinzaine d'inspecteurs.

Les contrôles ont permis de vérifier la correspondance entre les montants provisionnés et le coût des mesures qui seraient à prendre en cas de défaillance de l'industriel (quantité de déchets présente sur site et conditions de stockage, présence et fonctionnalité des ouvrages de surveillance de la nappe phréatique, état des clôtures...).

Résultats sur les ICPE du Puy-de-Dôme :

- pour 40 % des ICPE, le montant provisionné ne prend pas en compte l'ensemble des installations et des postes de coûts potentiels. 5 industriels sont identifiés dans ce cas et devront proposer un nouveau calcul ;
- pour 30 % des installations, les quantités de déchets présents sur site excèdent (parfois de façon importante) la quantité prise en compte dans le calcul du montant de la garantie.

Les situations les plus critiques ont fait l'objet de **propositions de sanctions administratives voire pénales**, dans une logique de proportionnalité. L'ensemble de ces éléments feront l'objet d'un suivi rigoureux de la part de l'inspection des installations classées.



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Directeur de la publication : Jean-Philippe Deneuvy

Pilotage, coordination : service PRICAE, mission communication

Crédits photo : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, freepik, Pixabay

Juin 2022

Ce document est téléchargeable sur : www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes
69453 Lyon cedex 06 - Tél. 04 26 28 60 00
www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr



PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE- RHÔNE-ALPES

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Fiche départementale - Rhône (69)

Les ICPE du département

- 44 sites Seveso (13 Seveso seuil bas, 31 Seveso seuil haut)
- 101 installations relevant de la directive IED
- 34 carrières
- 712 km de canalisations de transport dont 485 canalisations de gaz naturel



Les chiffres clefs 2021 de l'inspection

Bilan des contrôles

- | | | |
|--|-----------------------------------|----------------------------|
| • 520 inspections de sites industriels | • 26 inspections de canalisations | • 2 amendes |
| • 63 contrôles inopinés de sites industriels | • 100 mises en demeure | • 9 astreintes financières |
| • 18 inspections d'appareils à pression | | • 16 procès-verbaux |
| | | • 43 plaintes traitées |

Bilan de l'instruction

- | | |
|--|--|
| • 3 décisions sur des dossiers soumis à autorisation | • 8 décisions sur des dossiers soumis à enregistrement |
|--|--|

La protection des riverains

Plans de prévention des risques technologiques (PPRT)

- 11 PPRT en vigueur, 1 PPRT à represcrire après annulation
- 37,7 M€ engagés par l'Etat pour le plan d'action dont 11,3 M€ déjà payés
- 15 logements acquis par expropriation
- 27 logements acquis par procédure de délaissement
- 2126 logements diagnostiqués pour des travaux de renforcement du bâti
- 16 biens d'activités acquis par procédure de délaissement

Focus sur une action récente : contrôles inopinés des sites Seveso sur la thématique de la gestion de crise

En 2020 et 2021, les inspecteurs de l'unité départementale du Rhône de la DREAL ont effectué des exercices de crise inopinés sur 12 sites Seveso du département.

- 3 contrôles ont été réalisés en 2020
- 9 contrôles ont été réalisés en 2021

Comment se déroulent ces contrôles ?

- Ils ont été conduits en heures non ouvrées (en soirée ou le dimanche), mobilisant 2 à 6 inspecteurs. Ils ont concerné divers sites : usines de production de produits chimiques, dépôts de liquides inflammables, entrepôts logistiques, centre de traitement de déchets dangereux...
- Ces exercices sont menés en conditions réelles, avec les agents présents sur le site et/ou en appelant les personnels d'astreinte. Ils permettent de tester l'intégralité de la procédure de l'entreprise en cas d'accident (ex : fuite de produits toxiques, déclenchement d'une alarme, non démarrage de moyens de secours...) et le respect de l'organisation de crise, telle que définie dans son plan d'opération interne (POI). Durant 2 à 3 heures, les inspecteurs placés à des endroits stratégiques contrôlent la circulation de l'information, la rapidité d'intervention des secours, la mise en sécurité du site et des salariés, jusqu'à la maîtrise de l'événement.

Quels sont les résultats ?

Les objectifs de ces exercices ont été pleinement atteints. Le retour d'expérience met en évidence que la majorité des exploitants est en mesure d'intervenir avec efficacité et réactivité. Des progrès sensibles sont néanmoins nécessaires pour certains.

Parmi les principaux points d'attention qui se dégagent :

- **le contenu du POI rédigé par l'exploitant** : celui-ci doit prendre en compte la survenue d'un événement en heures non ouvrées, être précis quant à la définition de ses critères de déclenchement et être à jour sur les modalités d'alerte des services de secours et d'intervention mais aussi de la préfecture ;
- **les mesures pour gérer efficacement l'évènement**: la capacité de l'exploitant à gérer rapidement son poste de commandement pour coordonner les moyens sur site et répondre de manière précise aux sollicitations des services d'intervention (état des stocks, nature des composés chimiques impliqués dans l'événement, caractéristiques physico-chimiques...);
- **le caractère opérationnel des moyens à mettre en œuvre** : communications, cohérence des informations notamment au niveau des plans, identifications in situ des dispositifs et des organes de sécurité à activer.



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Directeur de la publication : Jean-Philippe Deneuvy

Pilotage, coordination : service PRICAE, mission communication

Crédits photo : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, freepik, Pixabay

Juin 2022

Ce document est téléchargeable sur : www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes
69453 Lyon cedex 06 - Tél. 04 26 28 60 00
www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Fiche départementale - Savoie (73)

Les ICPE du département

- 11 sites Seveso (4 Seveso seuil bas, 7 Seveso seuil haut)
- 27 installations relevant de la directive IED
- 23 carrières
- 256 km de canalisations de transport dont 214 canalisations de gaz naturel



Les chiffres clefs 2021 de l'inspection

Bilan des contrôles

- 166 inspections de sites industriels
- 16 contrôles inopinés de sites industriels
- 3 inspections d'appareils à pression
- 2 inspections de canalisations
- 16 mises en demeure
- 1 amende
- 2 astreintes financières
- 4 procès-verbaux
- 9 plaintes traitées

Bilan de l'instruction

- 1 décision sur des dossiers soumis à autorisation
- 4 décisions sur des dossiers soumis à enregistrement

La protection des riverains

Plans de prévention des risques technologiques (PPRT)

- 6 PPRT en vigueur
- 1,1 M€ engagés par l'Etat pour le plan d'action dont 806 K€ déjà payés
- 6 logements acquis par expropriation
- 79 logements diagnostiqués pour des travaux de renforcement du bâti
- 2 biens d'activités acquis par procédure d'expropriation

Focus sur une action récente : instruction d'une extension de production

L'établissement TRIMET est situé dans la zone d'activités « Le Parquet », sur les communes de Saint-Jean-de-Maurienne et Villargondran. Il est classé Seveso seuil haut et relève de la directive IED.

Il est dédié à la fabrication de produits en aluminium primaire par électrolyse de l'alumine, extraite de la bauxite.

L'usine comporte 3 secteurs de production :

- secteur carbone : fabrication des anodes dans la tour à pâte et le four à cuire, atelier scellement des anodes ;
- secteur électrolyse (2 halls pour chaque série F et G) : 60 cuves F, 120 cuves G ;
- secteur fonderie : 11 fours, des installations de traitement et de coulée du métal.

Dans le cadre du plan de relance, TRIMET a déposé **un dossier de demande d'autorisation environnementale fin 2020 pour mettre en œuvre son projet d'optimisation** qui permettra :

- d'étendre la production d'aluminium liquide (de 150 kt/an à 160 kt/an) par augmentation de l'intensité électrique dans les cuves de la série G, avec l'ajout d'un 4ème transformateur à la sous station électrique et d'une boucle de compensation électromagnétique ;
- d'augmenter la production de produits finis (de 160 kt/an à 172 kt/an) dans les fours déjà en place ;
- d'augmenter l'activité de cuisson des anodes (de 280 t/j à 300 t/j).

Les principaux enjeux du projet ont trait aux **risques chroniques et en particulier aux rejets atmosphériques** (poussières et fluor principalement) de l'électrolyse.

Les centres de traitements des fumées du four à cuire les anodes et des gaz de la série d'électrolyse G ont été modernisés pour **améliorer les flux rejetés**.

À la suite de l'instruction du dossier par l'équipe de l'inspection, **le préfet a signé en décembre 2021 l'arrêté autorisant l'extension de production et actualisant l'ensemble des prescriptions** applicables à l'établissement, en conformité avec les meilleures technologies disponibles.



Changement du filtre du Centre de Traitement des Fumées du four à cuire - été 2021



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Directeur de la publication : Jean-Philippe Deneuvy

Pilotage, coordination : service PRICAE, mission communication

Crédits photo : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, freepik, Pixabay

Juin 2022

Ce document est téléchargeable sur : www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes
69453 Lyon cedex 06 - Tél. 04 26 28 60 00
www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Fiche départementale - Haute-Savoie (74)

Les ICPE du département

- 2 sites Seveso seuil haut
- 37 installations relevant de la directive IED
- 29 carrières
- 306 km de canalisations de transport dont 247 canalisations de gaz naturel



Les chiffres clefs 2021 de l'inspection

Bilan des contrôles

- 241 inspections de sites industriels
- 19 contrôles inopinés de sites industriels
- 1 inspections d'appareils à pression
- 2 inspections de canalisations
- 28 mises en demeure
- 7 procès-verbaux
- 43 plaintes traitées

Bilan de l'instruction

- 1 décisions sur des dossiers soumis à autorisation
- 8 décisions sur des dossiers soumis à enregistrement

La protection des riverains

Plans de prévention des risques technologiques (PPRT)

- 1 PPRT en vigueur
- 1,4 M€ engagés par l'Etat pour le plan d'action dont 1,2 M€ déjà payés
- 3 biens d'activités acquis par procédure d'expropriation

Focus sur une action récente : opération de contrôle lors de l'épisode de pollution atmosphérique

En Les inspecteurs des installations classées de l'unité départementale des deux Savoie se sont mobilisés pour une opération de contrôle, dans le cadre de l'épisode de pollution atmosphérique qui a touché la vallée de l'Arve en janvier 2021.

Il s'agissait de **vérifier la bonne mise en œuvre des mesures prescrites lors des pics de pollution** de niveau alerte 2 (vigilance rouge).

Le site SGL Carbon (fabrication de produits à base de carbone et de graphite) a ainsi fait l'objet d'une inspection. Elle a conclu au respect des prescriptions applicables. La production est réduite par la mise à l'arrêt de 2 installations dès le déclenchement du niveau 1 de l'alerte et l'arrêt d'une installation supplémentaire lors du passage en vigilance rouge. La sensibilisation de l'ensemble du personnel est assurée sur le site, notamment grâce au panneau lumineux à l'entrée du site.

Une action spécifique a été conduite dans les **industries du travail du bois**. Dans ce cas, l'objectif était de vérifier l'obligation de report des opérations de séchage du bois, jusqu'à la fin de l'épisode, lorsque le séchage est réalisé au moyen de chaudière utilisant de la biomasse. Quatre sites ont été contrôlés de manière inopinée. L'un deux ne respectait pas l'obligation ; **le sécheur a été immédiatement mis à l'arrêt à la demande de l'inspecteur de la DREAL.** Les contrôles ont également été l'occasion de vérifier la bonne réalisation des **mesures périodiques des émissions atmosphériques des**

chaudières biomasse. Deux des quatre sociétés ne respectaient pas la périodicité de contrôle et font l'objet d'un rappel à la loi (propositions d'arrêtés de mise en demeure).

Cette opération de contrôle par les inspecteurs de la DREAL a été **couplée avec des contrôles routiers au péage de Cluses**, afin de couvrir l'ensemble des sources d'émission de polluants.



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Directeur de la publication : Jean-Philippe Deneuvy

Pilotage, coordination : service PRICAE, mission communication

Crédits photo : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, freepik, Pixabay

Juin 2022

Ce document est téléchargeable sur : www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes
69453 Lyon cedex 06 - Tél. 04 26 28 60 00
www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr